

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article9533>

# Moteurs de recherche et vie privée : la CNIL salue les avancées sur la réduction de la durée de rétention des données



Date de mise en ligne : mercredi 17 décembre 2008

- Informatique - Internet -

---

Spyworld Actu

---

**Après l'annonce de Google, en septembre 2008, de limiter à 9 mois la conservation des données de ses utilisateurs, Microsoft a fait savoir, le 9 décembre 2008, qu'il était prêt à réduire cette durée à 6 mois. Les grands moteurs de recherche ont donc tous répondu positivement à la demande du G29 (groupe des CNIL européennes) de réduire la conservation des données de leurs utilisateurs. Ces réponses témoignent d'une volonté de mieux prendre en compte la protection des données et de respect de la vie privée**

Après l'adoption en avril 2008 de son avis sur les moteurs de recherche, le G29 (groupe des CNIL européennes) constate avec satisfaction que les grands acteurs ont tous répondu positivement à sa demande de réduire, de façon significative, la durée de conservation des données des internautes.

Après l'annonce faite par Google en septembre 2008 de limiter à 9 mois la conservation des données personnelles des internautes, Microsoft a fait savoir, le 9 décembre 2008, qu'il était prêt à réduire cette durée à 6 mois et à mettre en place une méthode d'anonymisation complète des données. D'autres acteurs se sont également engagés dans cette voie.

La CNIL, comme l'ensemble des autres autorités européennes de protection des données, salue ces avancées qui témoignent d'une volonté réelle des grands acteurs de mieux prendre en compte la protection des données et le respect de la vie privée.

En effet, ces réponses démontrent la pertinence de l'avis du G29 et de la directive européenne sur la protection des données, comme éléments constitutifs de la confiance entre les internautes et les sociétés qui fournissent des services sur internet.

Toutefois, d'autres points doivent encore être précisés (applicabilité de la loi européenne sur la protection des données, consentement des internautes à l'exploitation de leurs données à des fins de profilage...). C'est dans cette perspective que le G29 auditionnera les responsables des principaux moteurs de recherche lors de sa prochaine séance plénière en février 2009.

*Post-scriptum :*

<http://www.cnil.fr/index.php?id=2548>